

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 5 septembre 2023, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Jérôme Petit, Michel Gagnon et Joël Jobin et Mesdames Marie-Joëlle Desrosiers et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beaugard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2023-0905-146

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Juillet 2023
 - 5.1.3. Rue Principale Sud – Suivi des travaux
 - 5.1.4. Inauguration du skatepark
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Avenant - Surveillance des travaux rue Principale Sud
8. Avenant – Contrôle qualitatif des matériaux
9. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
10. Soumission pour plan de protection des sources d'eau potable
11. Autorisation pour utilisation du terrain de balle
12. Vente des terrains à Barville
13. Ensemencement pelouse – 13^e Avenue et rue Principale Sud
14. Hockey mineur M7 – Autorisation de location de glace gratuitement
15. ADMQ – Colloque de zone
16. Vente terrain 6 302 110
17. Vente de ruelle 6 302 109
18. Vacance de la directrice générale (du 17 au 23 septembre 2023)
19. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
20. Vente de ruelle 6 302 108
21. Varia :
22. Deuxième période de questions
23. Levée de l'assemblée

2023-0905-147

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 août 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0905-148

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES D'AOÛT 2023

#37038	SSQ Groupe financier - Assurances collectives	3 546.72 \$
#37039	Annulé	- \$
#37040	Hydro-Québec - Baseball/4H/Pompasse/Aréna/Éco-Centre/Biblio/Caserne	5 490.14 \$
#37041	Buro Plus Gyva - Fournitures de bureau/Encres	335.31 \$
#37042	H2 Lab - Analyses	506.35 \$
#37043	PG Solutions - Formation module fosse septique	750.79 \$
#37044	Sanimos - Heure roll off	500.14 \$
#37045	Bigué & Bigué, Avocats - Cours pénales	1 329.90 \$
#37046	Harnois Énergies - Dièsel	2 707.16 \$
#37047	Pages Jaunes - Communications Les Entreprises Hardy - Essence Stiga/Essence	57.04 \$
#37048	Pic006/Cube01/Pic005/Pneu	803.27 \$
#37049	Pro-Portes - Coupe-froid garage	154.53 \$
#37050	Location Lauzon Amos - Outil garage	143.95 \$
#37051	Marie-Paule Larose - 47 tomates/40 piments	1 246.00 \$
#37052	Municipalité de Barraute - Diner pizza/Frais de poste	784.05 \$
#37053	DHC Avocats - Honoraires annuels	574.88 \$
#37054	MRC d'Abitibi - Quotes-parts 2e vers.	66 406.00 \$
#37055	Alexandra de Courval - Achats camp de jour	181.32 \$
#37056	Vidéotron - Aréna/Caserne	172.35 \$
#37057	Canadien National - Passage à niveau	593.00 \$
#37058	Groupe Conseil Novo SST - Frais de gestion annuel	375.28 \$
#37059	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#37060	Servitech Trudel - Compagnonnage OPA	2 281.77 \$
#37061	Enriro-Step - Visite entretien Eaux usées Mont-Vidéo	1 523.42 \$
#37062	Mécanique Gélinas - Glacière/Essence Pic 003	235.50 \$
#37063	Annulé	- \$
#37064	Intermarché Barraute - Achat camp jour/Eau/Sac/Diner	505.03 \$
#37065	Dépanneur Béjamy - Essence Pic 005	153.00 \$
#37066	Claire St-Pierre - Entretien ménager	1 200.00 \$
#37067	Tina Aubé et Marc Gendron - Remb. Taxes	1 018.84 \$
#37068	Joe Johnson Équipement - Sensor Cam 014	392.56 \$
#37069	Guy Larouche - Remb. Botte de travail Lumen - Matériaux eaux usées/Détecteur monoxyde aréna et	250.00 \$
#37070	garage	4 500.19 \$
#37071	M & M Nord-Ouest - Press drill/Lamp touret/Étau garage Wolseley Canada - Lac Fiedmont/Aqueduc/Principale	1 252.02 \$
#37072	Sud/Asphalte UAP Inc. - Tuyau flexible Cam 001/Garage/Raccord	5 346.25 \$
#37073	hydraulique Cam 017	639.17 \$
#37074	Agence du revenu du Canada - DASF juillet 2023/	9 896.76 \$

#37075	Francine Larose - Achats Marchés publics	78.16 \$
#37076	Revenu Québec - DASP juillet 2023	25 807.33 \$
#37077	Émile Galarneau - Achat camp de jour	23.46 \$
#37078	Nortech - Service technique	99.16 \$
#37079	Zip Lignes - Numéros civiques	49.53 \$
#37080	Vidéotron - Hotel de ville/Biblio	114.86 \$
#37081	Télébec	26.81 \$
#37082	Visa Desjardins - It Cloud/CANVA/Site internet/Permis boisson balle molle	508.00 \$
#37083	Vidéotron - Garage/Caserne/Aréna	323.50 \$
#37084	Hydraulique JMPE - Fitting hydraulique Millaire & Godbout - Cam 001/Aqueduc/Cam	665.63 \$
#37085	004/Outils/Batterie Stiga	836.91 \$
#37086	Globnor - Pièces Stiga	730.93 \$
#37087	Les Entreprises Hardy - Essence Stiga/Essence Cam 002/	230.39 \$
#37088	Hydro-Québec - Éclairage public/Poste de distribution	2 264.92 \$
#37089	Linde Canada - Location 1 an	181.80 \$
#37090	Harnois Énergies - Dièsel	4 578.59 \$
#37091	ADMQ - Formations nouvelles obligations	287.44 \$
#37092	Le Code Ducharme - Renouvellement mise à jour	124.95 \$
#37093	9349-5182 Québec - Balance aréna compresseur	51.73 \$
#37094	GLS - Transport	35.29 \$
#37095	Usinage Lacroix - Réparation impaleur pompe eaux usées	172.46 \$
#37096	Techno Feu - Pièces Cam 006	595.21 \$
#37097	Laurence Tremblay - Frais de déplacement	125.00 \$
#37098	Terapro Construction - Pièces Mac 003 Centre de rénovation Barraute - Pièces garage/Eaux	677.08 \$
#37099	usées/Comité d'embellissement/Produits Aréna/Camp de jour/Compacteur	614.84 \$
#37100	Mario Lefebvre - Accessoires cellulaire	68.88 \$
#37101	Construction UBIC - Décompte # 5 SNC Lavalin - Honoraires rue Principale Surveillance /Analyse	45 540.60 \$
#37102	granulaire	40 989.27 \$
#37103	Journal Le Barrautois - Publicité carte d'affaire	100.00 \$
#37104	Mario Jobin - Remb. Lunette de sécurité	475.00 \$
#37105	Nord-Flo - Huile station pompage principale eaux usées	52.66 \$
#37106	SportDirect - Achat camp de jour LSAT	2 090.62 \$
#37107	Les Produits Optimax - Nettoyant à machineries	263.29 \$
#37108	Hydro-Québec - Hotel de ville/Garage/Pompasse	5 238.87 \$
#37109	ADN Mécanique - Réparation Pic 006	1 521.87 \$
#37110	Hydraulique Val-d'Or - Adapteur garage	37.43 \$
#37111	L. Fournier & Fils - Pierres bassin eaux usées	310.82 \$
#37112	Komutel - Alertes 911	396.66 \$
#37113	Bell Mobilité - Cellulaires	587.55 \$
#37114	Buro Plus Gyva - Fournitures de bureau/Papier	194.91 \$
#37115	Municipalité de Landrienne - Compost juillet Les Entreprises Hardy - Essence stiga/Pic 007/Réparation	1 331.00 \$
#37116	stiga/Pic 005	801.39 \$
#37117	Pages Jaunes - Communications	57.04 \$
#37118	Gaétan Roy - Remb. Frais dentaire	390.00 \$
#37119	Autobus Maheux - Transport	62.95 \$
#37120	Linde Canada - Oxygène	133.80 \$
#37121	Assiette gourmande - Repas pompiers	84.48 \$
#37122	H2 Lab - Analyses annuelles	1 114.51 \$
#37123	Sentiers de l'Est - Consultant projet Fond Forêt Amusement Abitibi - Livraison et installation jeux gonflables	6 083.33 \$
#37124	camp de jour	773.48 \$
#37125	Millaire & Godbout - Aqueduc/Huile Mac 003	646.53 \$

Entreprises Hardy - Essence Pic 005/Stiga/Pic 003/Pic	
#37126 007/Bougies chaine Saw	958.98 \$
#37127 Distribution Sogitex - Aréna/Hotel de ville	419.21 \$
#37128 Roger Langlois & Fils - Voyages de terre rue Principale Sud	4 024.13 \$
#37129 Brandt Tractor - Réparation Mac 002	5 438.74 \$
#37130 Joe Johnson Équipement - Réparation Cam 014	283.87 \$
#37131 Harnois Énergies - Dièsel	4 436.11 \$
Salaires Août 2023	66 131.11 \$

Total

346 342.77 \$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des nouvelles suite à la demande transmise au ministère des Transport du Québec afin de diminuer la limite de vitesse sur la Route 397 Nord. Une autre demande sera transmise.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 5 septembre 2023.

ÉTAT FINANCIER – JUILLET 2023

L'état financier de juillet 2023 a été déposé.

RUE PRINCIPALE SUD – SUIVI DES TRAVAUX

Mme Beauregard fait le suivi des dépenses reliées aux travaux sur la rue Principale Sud. Reste seulement l'asphaltage à réaliser.

INAUGURATION DU SKATEPARK

Vu la construction presque terminée du parc de planche à roulettes, une inauguration aura lieu au courant du mois de septembre 2023. De plus, lors de cette inauguration, une équipe de professionnelle en skateboard viendra nous faire une démonstration d'une durée de 45 minutes ainsi qu'une période de 2 heures d'initiation nous seront allouées au montant minime de 520 \$ plus les taxes.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

M. MICHEL GAGNON, CONSEILLER # 1

Une réunion du Comité de développement économique local (CDEL) a eu lieu la semaine dernière dans laquelle plusieurs sujets ont été discuté. De plus, Mme Bégin, technicienne en agriculture nous a expliqué clairement en quoi consiste notre projet sur la revalorisation des boues.

Notre agente de développement locale s'approprie le dossier sur le développement d'un CPE. Beaucoup d'information à chercher.

Le 7 septembre prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle de la SADC Senneterre.

Le 14 septembre, le comité de suivi Sayona se réuniront pour discuter de divers sujets.

M. JÉRÔME PETIT, CONSEILLER # 6

Les festivités de la Foire du Camionneur de Barraute s'est très bien déroulées. Ce fût une très bonne année. L'automne prochain, les responsables iront faire une visite de terrain dans une autre ville afin de voir leurs infrastructures.

2023-0905-149

AVENANT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX RUE PRINCIPALE SUD

ATTENTU QUE

la Municipalité de Barraute a procédé à des travaux de voirie et de réfection des services municipaux sur la rue Principale Sud depuis le début de l'été ;

- ATTENDU QUE ces travaux exigent une surveillance qui a été conclue avec SNC Lavalin par un montant forfaitaire de sept (7) semaines de travaux ;
- ATTENDU QUE ces travaux ne sont pas encore terminés et une surveillance a été requise pendant les deux (2) semaines de construction de bordures ;
- ATTENDU QUE nous ne connaissons pas la date pour les travaux d'asphaltage jusqu'à ce jour et qu'une surveillance minimale sera requise ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil demandent seulement une surveillance de façon minimale mais efficace au coût de 103,50 \$ de l'heure ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de défrayer un coût de 103,50 \$ de l'heure pour les deux (2) semaines pendant la construction des bordures ainsi que le temps alloué minimalement pour la surveillance des travaux lors des travaux d'asphaltage.

AVENANT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Ce sujet est reporté ultérieurement puisqu'aucun avenant sur le contrôle qualitatif des matériaux pour l'asphaltage de la rue Principale Sud nous a été transmis par SNC Lavalin.

2023-0905-150

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Barraute a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Barraute désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Joël Jobin, appuyé par M. Jérôme Petit et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Barraute autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP ;
- Que la directrice générale, Mme Josée Beaugard soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2023-0905-151

SOUSSION POUR PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

- ATTENTU QUE la Municipalité de Barraute déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) suite à l'analyse de vulnérabilité ;
- ATTENDU QUE la municipalité pourrait retenir une aide financière à 85 % des dépenses admissibles ;
- ATTENTU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions pour l'élaboration de ce plan comprenant l'assistance dans la demande auprès du Ministère et la production du rapport ;

ATTENDU QUE ces deux (2) soumissions se détaillent comme suit :

- Englobe : 16 500,00 \$ plus les taxes applicables
- Akifer : 21 500,00 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondée par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission d'Englobe pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable pour le puit PP-1-96 (X0010750-1) au montant forfaitaire de 16 500,00 \$ plus les taxes applicables.

2023-0905-152

AUTORISATION POUR UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'autorisation pour organiser une journée familiale sur le site du terrain de balle ;

ATTENDU QUE cette activité aura lieu samedi le 23 septembre prochain et en cas de pluie, elle sera organisée à l'aréna municipal ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondée par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise l'activité familiale sur le site du terrain de balle et qu'en cas de pluie elle aura lieu à l'aréna municipal. Les organisateurs seront responsables de demander leur permis de réunion à la Régie et devront remettre les lieux comme il était avant leur arrivée. La municipalité n'est responsable des bris ou accidents causés lors de cet événement.

2023-0905-153

VENTE DES TERRAINS À BARVILLE – NOMINATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE M. Joé Lagacé-Maillé nous a transmis une demande d'achat de tous les terrains situés à Barville appartenant à la Municipalité de Barraute ;

ATTENDU QU' il est intéressé d'acheter les terrains portant les cadastres suivants :

5 378 723, 5 378 713, 5 378 711, 5 378 708, 5 380 577,
5 380 578, 5 380 579, 5 380 575, 5 380 576, 5 378 707,
5 378 710, 5 380 308, 5 378 700, 5 378 704, 5 380 571,
5 380 574, 5 380 572, 5 380 568, 5 380 569, 5 380 570,
5 380 336, 5 378 703, 5 380 573, 5 685 143, 5 380 374,
5 378 612, 5 378 729, 5 380 520, 5 380 519, 5 378 617,
5 380 518, 5 380 517, 5 378 633, 5 380 521, 5 380 522,
5 378 619, 5 380 523, 5 380 524, 5 380 529, 5 380 528,
5 378 625, 5 378 660, 5 380 549, 5 380 550, 5 380 551,
5 380 557, 5 380 556, 5 380 555, 5 380 554, 5 380 553,
5 380 552, 5 378 665, 5 378 654, 5 378 476, 5 378 478,
5 378 680, 5 380 563, 5 380 562, 5 380 561, 5 380 560,
5 380 559, 5 380 558, 5 378 676, 5 378 648, 5 378 690,
5 380 564, 5 378 686, 5 380 567, 5 380 566, 5 380 565,
5 378 693, 5 378 698, 5 378 694, 5 378 621, 5 378 623,
5 378 624, 5 378 627, 5 378 628, 5 378 630, 5 378 631,
5 378 634, 5 378 635, 5 378 640, 5 378 643, 5 378 644,
5 378 646, 5 378 652, 5 378 655, 5 380 259, 5 380 260,
5 380 370, 5 380 371, 5 380 372, 5 380 525, 5 380 526,
5 380 527, 5 380 530, 5 380 531, 5 380 532, 5 380 533,
5 380 534, 5 380 535, 5 380 536, 5 380 537, 5 380 538,
5 380 539, 5 380 540, 5 380 541, 5 380 542, 5 380 543,
5 380 544, 5 380 545, 5 380 546, 5 380 547, 5 380 548,
5 685 139, 5 685 140, 5 685 141 et 5 685 142 ;

ATTENDU QUE son offre pour la totalité de ces terrains est de 12 750 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les frais de contrat notarié seront à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre à M. Joé Lagacé-Maillé tous les terrains identifiés ci-haut appartenant à la municipalité au montant total de 12 750 \$ plus les taxes applicables et de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beaugard, directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute.

2023-0905-154

ENSEMENCEMENT PELOUSE – 13^E AVENUE ET RUE PRINCIPALE SUD

ATTENDU QUE suite aux travaux de réfection de voirie sur la 13^e Avenue et de la rue Principale Sud, il est primordial d'effectuer l'ensemencement de pelouse dans l'emprise municipale ;

ATTENDU QUE ces travaux d'ensemencement serait au coût d'environ 12 000 \$;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte d'ensemencer de la pelouse dans l'emprise municipale sur la 13^e Avenue et sur la rue Principale Sud au montant d'environ 12 000 \$.

2023-0905-155

HOCKEY MINEUR M7 – AUTORISATION DE LOCATION DE GLACE GRATUITEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une demande de l'association de hockey mineur de Barraute ;

ATTENDU QUE leur demande concerne d'offrir la gratuité en location de glace uniquement pour la catégorie M7 afin d'accessibiliser le hockey mineur à bas âge, de favoriser l'accès à de l'activité physique dans un cadre organisé et donner un coup de main pour la survie à long terme du bassin des joueurs ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondée par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'offrir la location de glace à l'association de hockey mineur pour la catégorie M7 gratuite afin d'encourager les jeunes à s'inscrire à cette catégorie.

2023-0905-156

ADMQ – COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QU' un colloque annuel de zone aura lieu à Amos à l'Hôtel des Eskers les 14 et 15 septembre prochain ;

ATTENDU QUE pour cette participation, un coût de 280,00 \$ devra être déboursé afin d'y participer ;

ATTENDU QUE ces frais comprennent les ateliers, les activités, la documentation, les pauses, les dîners, le cocktail, le banquet ainsi que la soirée ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondée par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à participer au colloque annuel de zone qui aura lieu à Amos les 14 et 15 septembre prochain et de défrayer toutes dépenses liées à cette activité.

2023-0905-157

VENTE TERRAIN 6 302 110 – NOMINATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'achat de Mme Daphné Lacroix et M. Justin Ballard pour un terrain situé sur la Place Lebel portant l'adresse 547, Place Lebel et le cadastre 6 302 110 ;

ATTENDU QU' un montant de 16 555,65 \$ plus les taxes lui sera facturé représentant 1,00 \$ du pied carré ;

ATTENDU QU' un acompte devra être versé au montant de 1 000,00 \$ lors de la signature de la promesse d'achat qui sera déduit de la facture ;

ATTENDU QUE ce terrain possède les services municipaux en égout et aqueduc ;

ATTENDU QUE les frais de contrat notarié sont à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondée par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre le terrain au 547, Place Lebel à Mme Daphné Lacroix et M. Justin Ballard au montant de 16 555,65 \$ plus les taxes et de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute. De plus, la municipalité accepte vos travaux d'aménagement comme par exemple couper des arbres, niveler le terrain avant la signature de l'acte notarié.

2023-0905-158

VENTE TERRAIN 6 302 109 – NOMINATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute a reçu une demande de Mme Daphné Lacroix et M. Justin Ballard concernant l'achat du terrain portant le cadastre 6 302 109 ;

ATTENDU QUE le prix de vente est de 1,00 \$ du pied carré ;

ATTENDU QU' une servitude de passage d'Hydro-Québec sera identifiée dans le contrat notarié ;

ATTENDU QUE les frais de contrat notarié soient à la charge de l'acquéreur, de même que toutes les TPS et TVQ exigibles ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre à Mme Daphné Lacroix et M. Justin Ballard le terrain portant le cadastre 6 302 109 à 1,00 \$ du pied carré pour un total de 3 988 pieds carrés au montant de 3 988 \$ plus les taxes. D'autoriser Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Barraute.

2023-0905-159

VACANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la période de vacance de la directrice générale du 17 au 23 septembre prochain.

2023-0905-160

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 – NÉGOIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au

gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis quelques années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtel de ville, casernes de pompiers, etc...) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc...) soient admissibles à ce programme ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la député d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais et le député à la Chambre des communes, M. Sébastien Lemire, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-0905-161

VENTE TERRAIN 6 302 108 – NOMINATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute a reçu une demande de M. Benoit Collin concernant l'achat du terrain portant le cadastre 6 302 108 ;

ATTENDU QUE ce terrain d'une superficie de 568,7 m² est voisin de sa propriété ;

ATTENDU QUE le prix de vente est de 1,00 \$ du pied carré ;

ATTENDU QUE les frais de contrat notarié soient à la charge de l'acquéreur, de même que toutes les TPS et TVQ exigibles ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre à M. Benoit Collin le terrain portant le cadastre 6 302 108 à 1,00 \$ du pied carré pour un total de 6 121 pieds carrés au montant de 6 121 \$ plus les taxes. D'autoriser Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Barraute.

VARIA

2023-0905-162

LIMITE DE VITESSE – ROUTE 397 NORD

ATTENDU QU' une demande de réduction de vitesse sur la Route 397 Nord a été déposé au ministère des Transports au courant du mois d'octobre 2021 ;

ATTENDU QU' une réponse négative nous a été confirmée par lettre en date du 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens sont en désaccord avec cette réponse puisque la présence d'entreprises et d'industrie à cet endroit a beaucoup évolué ;

ATTENDU QUE ce secteur de route est beaucoup achalandé puisqu'il y a présence d'entreprises de transport (Fabrimac, Transport TTG, Excavation Mathieu Frigon et Bois GLA), les autobus scolaires de Transport R. Desrosiers se stationnant au 97, Route 397 Nord, Mécanique Gélinas pour des services de gaz et de dépanneur et bien plus ;

ATTENDU QUE vu la présence de beaucoup de camions lourds, il serait préférable de diminuer la limite de vitesse à 70 km/h afin de sécuriser les usagers de cette route ;

ATTENDU QUE le secteur visé est sur la Route 397 Nord, à partir de la limite à 90 km /h à la sortie du village jusqu'à l'avenue de la Promenade (entrée au lac Des Carifel), à Barraute pour une limite à 70 km/h ;

ATTENDU QU' à l'entrée ou sortie de plusieurs municipalités, la limite de vitesse est à 70 km/h ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute demande au ministère des Transports de réévaluer leur décision ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute désire modifier la limite de vitesse à 70 km/h au lieu de 90 km/h à partir de la limite à 90 km/h à la sortie du village jusqu'à l'avenue de la Promenade à Barraute pour une limite à 70 km/h.

2023-0905-163

LA FOIRE DU CAMIONNEUR – REMERCIEMENTS

ATTENDU QUE les festivités de la Foire du camionneur de Barraute ont eu lieu du 1^{re} au 4 septembre dernier ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent vous féliciter et vous remercier pour cette belle organisation de festivités ;

ATTENDU QUE nous tenons à remercier tous les bénévoles ayant pu vous donner un coup de main peu importe la manière que ce soit ;

ATTENDU QUE ces festivités fût un grand succès ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute tient à remercier et à féliciter tout le beau travail de l'équipe de la Foire du camionneur de Barraute pour leurs festivités du 1^{re} au 4 septembre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-0905-164

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19 h 53.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beaugard
Directrice générale